



Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle

Procès-verbal de la réunion du 10 novembre 2022

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2022
2. 6956 Proposition de révision portant instauration d'une nouvelle Constitution
 - Rapporteur : Madame Nathalie Oberweis
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Divers

*

Présents : M. Guy Arendt, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, M. Mars Di Bartolomeo, M. Léon Gloden, M. Fernand Kartheiser, Mme Josée Lorsché, M. Charles Margue, Mme Nathalie Oberweis, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler

M. Dan Kersch remplaçant M. Dan Biancalana

M. Jean-Philippe Schirtz, du Ministère d'Etat

Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Dan Biancalana, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Michel Wolter

M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : M. Mars Di Bartolomeo, Président de la Commission

*

1. **Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2022**

Le projet de procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2022 est approuvé.

2. **6956 Proposition de révision portant instauration d'une nouvelle Constitution**

La rapportrice de la proposition de révision, Mme Nathalie Oberweis (déi Lénk), présente les grandes lignes de son projet de rapport, pour les détails duquel il y a lieu de se référer au document diffusé par courrier électronique le 8 novembre 2022.

M. le Président rappelle qu'un projet de rapport devrait toujours refléter la position de la Commission. Le rapporteur doit avoir la possibilité de mettre en avant les avantages de la proposition de texte tout en respectant les travaux de la Commission et en s'abstenant de porter des jugements de valeur ou des appréciations personnelles. En revanche, lors des débats en séance plénière, Madame la Députée aura la possibilité d'exposer sa position personnelle.

Partant, il demande à la rapportrice de retravailler son projet de rapport dans ce sens en vue d'une prochaine réunion.

Les membres de la Commission approuvent globalement cette approche.

Mme Simone Beissel (DP) demande en particulier de revoir le passage où il est question de l'avis de la CCDH.

Selon M. Fernand Kartheiser (ADR), il est important de traiter les propositions et les projets de loi sur un pied d'égalité. L'auteur d'une proposition de loi doit pouvoir bénéficier du même support de l'administration parlementaire.

A ce sujet, les membres sont informés qu'ils pourront dorénavant faire appel au service légistique, récemment mis en place à la Chambre des Députés.

Mme Nathalie Oberweis fera prochainement circuler une version retravaillée de son projet de rapport en vue de son adoption lors d'une prochaine réunion.

3. Divers

- Suite à la demande du groupe politique CSV du 4 novembre 2022 concernant la demande d'extradition des autorités américaines visant M. Frank Schneider et la procédure y afférente, une réunion jointe avec la Commission de la Justice aura lieu le vendredi, 11 novembre 2022 à 14h00.
- Lors de sa séance du 15 novembre 2022, le Conseil d'Etat avisera les amendements aux projets de loi n^{os} 7323A (Conseil national de la Justice) et 7323B (magistrats). Dès lors qu'il existe un consensus sur ces deux textes, la proposition de révision n^o 7575 (Justice) pourra être soumise au deuxième vote constitutionnel.
- La proposition de loi n^o 8046 modifiant la loi du 16 juin 2017 sur l'organisation du Conseil d'Etat figure sur l'ordre du jour de la séance publique du 16 novembre 2022.
- M. Gilles Roth (CSV) évoque le degré d'urgence de l'avis du Conseil d'Etat relatif à la proposition de loi n^o 8049 (responsabilité pénale des membres du Gouvernement). Pour le CSV, l'instruction de ce texte est étroitement liée à l'adoption en 2^e vote de la proposition de révision n^o 7777.
- Les membres de la Commission proposent de retenir le modèle de base pour les 2^e votes des 4 propositions de révision.

- La prochaine réunion de la Commission, prévue le 29 novembre 2022 à 15h30, aura pour objet la présentation du volet « institutions » du projet de budget 2023.

Luxembourg, le 11 novembre 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact